

Frequently Asked Questions (FAQ)

1. Où peut-on acquérir la Valais SkiCard ?

Elle est en vente auprès des remontées mécaniques et des bains thermaux concernés ainsi que du restoroute du Grand St-Bernard à Martigny.

2. Quelle est la validité de la Valais SkiCard ?

Les points achetés sont valables 2 ans. Il est en outre possible de prolonger la validité de ces points moyennant une recharge minimum de CHF 100.--. Cela doit se faire avant l'échéance des 2 ans sinon les points sont perdus.

3. Comment peut-on connaître le solde de notre Valais SkiCard ?

Le solde des points disponibles peut en tout temps être consulté sur le site internet de Valais Tourisme ou en tapant www.valais-skicard.ch. Vous devez avoir au préalable ouvert un compte d'utilisateur dans la rubrique « Consultez votre Valais SkiCard ». Le solde des points s'affiche également sur les portillons de contrôle des stations visitées.

4. Où peut-on recharger la Valais SkiCard ?

Auprès des remontées mécaniques et des bains thermaux concernés et du restoroute du Grand St-Bernard à Martigny. Une recharge via internet n'est pas possible.

5. Où peut-on se renseigner en cas de problèmes techniques lors de l'utilisation de la Valais SkiCard ?

Auprès de Verbier Sport Plus au numéro de téléphone suivant : +41 (0)27/775.33.63

6. Comment les points sont-ils débités de la Valais SkiCard ?

Comme le profil du client est enregistré sur la Valais SkiCard (âge et catégorie tarifaire) le montant exact de la transaction est automatiquement débité de la carte à chaque premier passage au portillon de contrôle (nombre de points correspondant à l'heure de passage : journées et uniquement demi-journées après-midi). Le rabais famille ainsi que certains tarifs spéciaux ne sont pas appliqués.

7. Que faire en cas de perte de la Valais SkiCard ?

Le client qui a perdu ou s'est fait voler sa carte peut en obtenir une nouvelle pour autant qu'il puisse prouver son achat au moyen de la quittance d'achat, et à condition que le vol ou la perte aient été constatés officiellement durant la durée de validité de la carte. Il est prévu des frais de traitement de dossier pour le client qui se montent à CHF 30.-- par cas, sa nouvelle carte sera donc créditée des points restants moins 30 points. Un délai de 3 jours est prévu pour traiter le dossier et bloquer la carte perdue ou volée. Il est préférable que le client se rende dans la station qui avait émis sa Valais SkiCard, pour des raisons d'organisation.

8. Dans quels cas la Valais SkiCard peut-elle être prolongée ?

Le prolongement de la durée est autorisé seulement en cas de maladie ou accident qui dure plus de 3 mois, sur présentation d'un certificat médical.

9. Dans quel cas le client peut-il se faire rembourser sa Valais SkiCard ?

Le remboursement d'une Valais SkiCard est autorisé dans les 2 cas suivants :

- maladie ou accident qui dure plus d'une année ou décès, sur présentation d'un certificat médical
 - si le solde de points sert à acquérir un autre abonnement de la station par la même personne
- Une déduction de 10% des points restants sera calculée par le caissier pour déterminer le montant à rembourser.